



Quand ?

Date limite de dépôt des dossiers

15 septembre 2019

L'Af3m attribue
chaque année 50 000 € pour:

Des projets de recherche
fondamentale et clinique

Les dossiers de candidatures
sont à adresser à la FFRMG

FFRMG, <http://www.ffrmg.org/appel-a-projets/>

**Important : signaler que vous déposez
votre dossier en réponse à l'Appel
à Projets AF3M**



Fondation Française de la Recherche
sur le Myélome et les Gammopathies

Des Projets concernant
la prise en charge des
malades et l'amélioration
de la qualité de vie

Projets visant à améliorer
l'information des malades,
l'organisation du parcours de
soins, l'accès aux soins de
support

**Consultez les modalités pratiques, pour dé-
poser votre candidature en ligne**

AF3M, <https://www.af3m.org/appels-a-projets/nous-adresser-undossier-de-candidature.html>

20 projets soutenus en 9 ans

Qui peut participer ?



L'ensemble des équipes intervenant dans la **prise en charge du myélome** :
Médecins hématologues, tout médecin ou professionnels paramédicaux ainsi que les
chercheurs impliqués dans des recherches, fondamentales ou cliniques.